



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_D2025_0233

**IMMEUBLE COMMUNAL SIS 285
BOULEVARD CONSTANTIN DESCAT A
TOURCOING (59200)**

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE AU PROFIT DE FRANCE TRAVAIL

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que France Travail a principalement pour missions d'accompagner les personnes dans la recherche d'un emploi ou d'une formation, de collecter les offres des entreprises et de mettre en relation les demandeurs d'emploi avec les entreprises ;

Considérant que, dans cet objectif, l'agence France Travail de Tourcoing a sollicité la mise à disposition de locaux communaux pour mener à bien ses actions pour accompagner les demandeurs d'emploi vers le retour à l'emploi et renforcer l'insertion des personnes les plus éloignées du marché du travail ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention d'occupation au profit de l'agence France Travail de Tourcoing située 64, avenue Alfred Lefrançois à Tourcoing (59200), pour la mise à disposition à titre gratuit, de quatre salles de la Maison Des Services du Blanc Seau sise 285, boulevard Constantin Descat à Tourcoing (59200) pour la tenue de ses activités pour les journées suivantes :

- le 24 juillet 2025,
- le 25 septembre 2025,
- le 16 octobre 2025,
- le 23 octobre 2025,

- le 20 novembre 2025,
- le 27 novembre 2025,
- le 18 décembre 2025,

de 7h00 à 15h00.

ARTICLE 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Téléréours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **16 JUIL. 2025**

Doriane BECUE
Maire de TOURCOING



Accusé Réception en Préfecture le : **16 JUIL. 2025**

Publié sur le site de la Ville le : **16 JUIL. 2025**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2025_0233

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/07/2025

Objet : Convention de mise à disposition de l'immeuble sis 285 boulevard Descat au profit de France Travail

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 16/07/2025

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DF CPAJI_D2025_0233 - D_cision convention de mise _ disposition 285 bd Descat au profit de France Travail.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20250716-DAJI_D2025_0233-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 16/07/2025

